



VENTE : LA CNP CROIT POUVOIR ÉCHAPPER À SES RESPONSABILITÉS (suite)

*Message de la société "Gérer" : les appartements au 6-8-12 allée Louise Labé, 3-7 rue Lauzin, 27 rue Rébéval vont être vendus !
Absence totale de la CNP qui s'abrite derrière un intermédiaire.*

♦ Chaque locataire doit pouvoir choisir :

- **rester locataire** : son bail est reconduit
- **acheter son appartement** : à un prix juste, assorti d'une information sur l'état réel des immeubles, les charges futures ; avec l'engagement de l'imputation sur les gestionnaires historiques des charges nées du mauvais suivi des prestataires et du /bâti.

♦ **Une tout autre gestion, la réparation des préjudices pour chaque résident** :
Non à la rotation des interlocuteurs, au déficit de concertation. **La CNP doit financer les travaux** dûs aux graves négligences des **filiales CDC** dans l'entretien du groupe immobilier.

♦ La CNP doit venir elle-même à la négociation collective :

Pas de présence des locataires à une « réunion d'information », **pas de visite** du géomètre pour « mesurer les appartements » sans cette étape obligatoire selon la Loi qui impose à la CNP de traiter avec l'Amicale pour une telle opération de vente

Pour manifester notre volonté d'être respecté(e)s par un propriétaire jusqu'ici désinvolte, pour créer les conditions d'une négociation équitable, signons !